

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes**  
**Séance du Lundi 30 novembre 2020**

Membres du conseil communautaire statutairement : 36  
Membre en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (34) : Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Henri BAUDET, Pierre BLANQUE, Rodolphe BOUSSELUT (procuration à Alain LUNEAU), Alain BOUSQUET, Patrice CAMPS, Jackie COLL, Christine COLOMER, Joëlle CORDELETTE, Christine DELIAS, Jean Louis DEMELIN, Marie Claire FRANCEZ-CHARLOT, Michel GARCIA, Jeannine GARRABET – POUGET, Stéphane GAUMOND, Jean Louis LACUBE (procuration Michel POUDADE). Christian LANDRIEU (procuration à Michel GARCIA), Jean Dominique LAPORTE, Jean Michel LATUTE, Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN (procuration à Pierre BATAILLE), Françoise MARTIN, Claire NOLIN (procuration Jeannine GARRABET – POUGET), Philippe PETITQUEUX, Martine PIERA, Serge POLATO, Michel POUDADE, Stéphanie PRUDENTOS, Michel Riff (procuration à Alain LUNEAU), Michel SANTANACH, Antoine TAHOCS, Serge VAILLS.

Date de convocation : Mardi 24 novembre 2020  
Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE

**Objet** : Accord de subvention – Programme PYLOT « opération en faveur de la réhabilitation de l'immobilier de loisirs des Pyrénées Catalanes.

Le lundi 30 novembre 2020 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le président rappelle que la Communauté de communes s'est engagée via délibération du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> Octobre 2018 à participer au programme PYLOT construit en partenariat avec le Parc naturel Régional et les EPCI membres.

L'année 2019 a permis de mettre en place cette plateforme d'aide aux porteurs de projets locaux, propriétaires d'hébergements touristiques (lits marchands et non marchands) souhaitant réhabiliter leurs biens pour améliorer leur mise en tourisme (commercialisation ou location saisonnière).

En 2020, les porteurs de projets ont été accompagnés pour monter tout dossier de demande de subvention et adresser leurs demandes aux EPCI pour décision d'attribution des dossiers retenus.

A ce jour, un premier dossier a été instruit et présenté en Commission SCOT et Aménagement du territoire du 25/11/2020.

La Commission a donné son accord de principe afin que le Conseil communautaire puisse décider de l'octroi d'une subvention.

Le Président propose le vote d'une subvention pour ce premier dossier, conformément au règlement d'intervention financière (convention) 2019-2021, précisant notamment les critères d'attribution de l'aide, les bénéficiaires, le taux de subvention alloués selon les dépenses éligibles, etc (document annexé à la présente délibération).

OUI CET EXPOSE :

- Le Président propose d'attribuer une subvention d'un montant de 2 752,40€ (20% du coût total des dépenses HT estimées via devis) à Mme CRIVELLARO, gérante de la SCI CRIMAR afin d'améliorer la performance énergétique de son bien (remplacement menuiseries et pose d'un insert à foyer fermé).

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DECIDE A L'UNANIMITE :**

- d'attribuer une subvention d'un montant de 2 752,40€ (20% du coût total des dépenses HT estimées via devis) à Mme CRIVELLARO, gérante de la SCI CRIMAR
- AUTORISE le président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 30 novembre 2020

Pierre BATAILLE  
Président

Envoyé le 1-12-2020 à la Préfecture  
Accusé de réception le 1-12-2020  
NOTIFICATION FAST

